

Alors que la situation des Caf s'améliore progressivement

**La branche Famille est totalement mobilisée
pour accompagner les familles en période de crise**

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) est en mesure d'annoncer aujourd'hui **une amélioration de la situation des 123 Caisses d'allocations familiales (Caf).**

Le premier trimestre 2009 s'est caractérisé par une forte hausse des flux d'allocataires par rapport au premier trimestre 2008 : + 13% de visites, + 24% de courriers, + 48% d'appels téléphoniques.

Les efforts des Caf pour traiter en priorité les dossiers de leurs allocataires, l'ouverture de leurs droits et le paiement de leurs prestations ont porté leurs fruits. Ainsi, même si la demande sociale reste forte, les résultats du mois de mars traduisent une amélioration sensible de l'offre de service des Caf :

- les caisses sont parvenues à maintenir les délais de traitement en 10 jours des bénéficiaires de minima sociaux, conformément aux objectifs de la convention d'objectifs et de gestion,
- la part des personnes accueillies en moins de 20 minutes a progressé de 3,8% avec un taux de 82,4%, contre 78,6% en février,
- l'efficacité de la réponse téléphonique progresse de 5% d'un mois à l'autre, avec 70 % d'appels traités en mars contre 65 % en février,
- enfin, le volume de dossiers restant à traiter diminue de deux jours pour arriver au 31 mars à 6,4 jours, contre 8,5 jours en février.

En cette période de crise économique, l'ensemble du réseau des Caf est mobilisé pour aider toutes les familles et prioritairement les plus modestes. Ainsi, depuis plusieurs mois **la branche Famille prépare activement la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (Rsa) qui sera effectif, dès le 1er juin, avec un premier versement aux bénéficiaires le 6 juillet prochain.**

La Cnaf rappelle que les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion, de l'Allocation de parent isolé, du Revenu de solidarité active expérimental et de la prime forfaitaire d'intéressement versée au titre de l'activité professionnelle n'ont aucune démarche à accomplir. Leur Caf s'occupe de tout. Le Rsa remplacera automatiquement leur prestation.

Toutes les autres personnes qui s'interrogent sur leur éligibilité au Rsa doivent effectuer le test bénéficiaire sur le caf.fr ou se rendre directement à leur Caf.

La branche Famille est aujourd'hui entièrement mobilisée pour relever le défi majeur de la mise en œuvre de cette nouvelle prestation dont elle estime le nombre de bénéficiaires potentiels à 3,1 millions.

En savoir +

***La branche Famille consacre 66 milliards d'euros
pour l'accompagnement de toutes les familles***

La politique familiale a pour finalité essentielle d'aider les familles dans leur vie quotidienne. C'est dans ce cadre que la branche Famille remplit sa mission. Elle a un poids essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge du service des prestations légales (garde d'enfants, aides au logement, gestions des minima sociaux) et de l'action sociale familiale (crédits en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs, aides individuelles, soutien à la parentalité...).

Retrouvez la branche Famille sur www.caf.fr



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles@cnaf.fr